

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE BANQUET DE SOUILLAC

Dans la grande cour de l'école de garçons, où six grandes tables étaient dressées, dimanche se trouvaient réunis, 600 démocrates, venus de tous les points de l'arrondissement et du département.

Le banquet de Souillac a été, en effet, une grandiose manifestation républicaine dont garderont tous ceux qui y ont assisté, un excellent souvenir.

Il est bon qu'au lendemain des combats, même des insuccès, les troupes qui ont vaillamment combattu se rallient et se reconnaissent, que ceux qu'animent les mêmes idées et les mêmes aspirations, se rapprochent pour échanger leurs espérances et réchauffer par leur exemple les attardés.

Elle a été bien sincèrement regrettée l'absence des mieux qualifiés pour apporter leurs conseils prudents et éclairés, leur confiance en des jours heureux, l'assurance et l'autorité que donnent à leur parole les triomphes éclatants et mérités. Mais chacun comprenait que des motifs sérieux justifiaient leur involontaire abstention.

A midi et demi, lorsqu'on juge que tous les adhérents au banquet sont présents, la foule des convives pénètre dans la cour où se dressent les tables et l'on prend place.

C'est le doyen des maires de France, M. Sourzat, maire de Cressensac, âgé de 93 ans, qui préside, ayant à sa droite MM. Claret adjoint au maire de Souillac et Malvy père, à sa gauche MM. Cocula et Malvy fils.

A la table d'honneur sont assis :

MM.
Iscard, Pons, Ernest Talou, Daffas, Pagès-Lechesne, conseillers généraux ; Baspeyras, Bergougnoux et Granouillac, conseillers d'arrondissement ; Miret, Désardant, de Martel, Latour, de Labastide-Murat ; Coulon, maire.

Courbin, président du Comité de Concorès ; Martel, président du Comité de Dégagnac ;

Gouygou, président du Comité, des 4 Routes ;

Montgard, président Comité de Salviac ; Chassaing, ancien maire de Creysse ;

Neyrac, maire de Cuzance ; Mazeyrac, maire de Bétaillé ;

Villard, de Souilhaguet ; Sourdès, maire de Lavercautièrre ;

Tournié, maire de Condat ; Danglard, du Roc ;

Delpèch, de Pincas ; Caussil, de Loupiac ;

Bordes, de Gignac ; Gouygou, de Strenquels ;

Limes, de St-Michel-de-Bannières ; Moutet, de Meilhac ;

Soulacroup, de Nozac ; Pagès, maire de Lacave ;

Gramat, maire de St-Sozy ; Gaignol, adjoint de Dégagnac ;

Bergerol Edouard, et tous les conseillers municipaux de Souillac.

Le banquet était servi par le restaurant Martine, de Souillac : en tous points il a été irréprochable.

Durant tout le repas qui, fort bien composé, a été très goûté de tous, la plus franche gaieté n'a cessé de régner.

Mais dès que le café est servi, un coup de canon avertit que l'heure des toast est venue.

M. Claret, adjoint au maire de Souillac président du comité d'organisation du banquet, se lève et prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. CLARET

Citoyens,

En ma qualité de président du comité d'organisation de cette manifestation démocratique, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier d'affirmer par votre présence, votre foi républicaine et vos principes de solidarité sociale.

Nous avons cru que nous devions fêter dans cette ville qui même sous l'Empire, avait donné un exemple si éclatant de ses aspirations républicaines, le succès décisif des élections législatives qui ont eu lieu dans toute la France, le 27 avril et le 41 mai dernier. Nous avons pensé

aussi que vous nous approuveriez de prendre l'initiative d'une organisation destinée à grouper notre parti en un faisceau étroitement uni, dont l'action bienfaisante pourra se faire sentir dans tout notre arrondissement. Il ne nous appartient pas d'entrer dans les détails de l'organisation des comités communaux, cantonaux et d'arrondissement.

Mais vous n'ignorez pas que leur création est indispensable si nous voulons triompher dans les luttes futures.

C'est pourquoi nous engageons vivement tous les chefs du parti républicain dans chaque commune à prendre l'initiative de cette organisation.

Plusieurs manifestations semblables à la nôtre et un grand nombre de fêtes locales ayant lieu aujourd'hui, nous sommes privés de la présence de la plupart de nos amis, ils m'ont prié de les excuser auprès de vous.

M. le Préfet du Lot.

M. le Sous-Préfet de Gourdon.

M. Pauliac, sénateur du Lot.

M. Vival, député du Lot.

M. Rey, député du Lot.

M. de Sal, sénateur de la Corrèze.

M. Labrousse, sénateur de la Corrèze.

MM. Huc et Sarrault, directeurs de la Dépêche.

MM. Lachaud, Delmas, Tavé, députés de la Corrèze.

M. Sarrazin, député de la Dordogne.

MM. Larnaudie, Rehlé, Longpuech, Boudou, Cangardel, Peyrichou, Feyt, conseillers généraux du Lot.

Citoyens,

Notre vénéré doyen qui occupe le fauteuil de la présidence étant un peu fatigué, veut bien me prier de vous adresser aussi ses plus cordiales félicitations, vous serez heureux comme moi de saluer ce vieux serviteur de l'idée républicaine, qui dans sa longue et laborieuse carrière n'a jamais eu la moindre défaillance et dont la fidélité à ses vieilles convictions démocratiques est le meilleur exemple qu'il puisse nous léguer.

Je suis certain d'être votre interprète en adressant en votre nom, à l'ancien ami du regretté Ch. de Verninac, au doyen des maires de France, à notre président, au vieux républicain Sourzat tous nos remerciements, toutes nos félicitations et toute notre reconnaissance, pour n'avoir pas hésité malgré sa fatigue à accepter la place d'honneur que nous lui avons offerte.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements et une ovation est faite au doyen des maires, M. Sourzat.

Quand le silence est rétabli, M. Pagès-Lechesne monte sur une table.

Il apporte, dit-il, le salut des républicains, des radicaux, des radicaux-socialistes et des socialistes du canton de Luzech, aux socialistes, aux radicaux-socialistes, aux radicaux et aux républicains de Souillac et de l'arrondissement de Gourdon, dont il est heureux de constater l'union et la parfaite entente. Il se félicite d'être venu au milieu d'eux et de l'occasion qui lui est ainsi offerte de faire connaître les opinions politiques qu'il professe aujourd'hui. Il se déclare hautement et immédiatement partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et cette adhésion faite au discours que les électeurs de l'arrondissement de Cahors ont eu la bonne fortune d'entendre, il y a quelques semaines, il le reproduit à peu près devant les électeurs de l'arrondissement de Gourdon. Ceux-ci se laissent un moment emporter par le jeune conseiller général de Luzech vers les hautes cimes qu'il nous a déjà promises, si bien que le caducien que je suis s'est cru un moment déshérité. Les applaudissements couvrent, nombreux et nourris, les phrases sonores et impeccablement correctes de l'orateur. M. Pagès-Lechesne parle au milieu des tonnerres. « Suivez-moi, s'écrie-t-il, suivez vous élus ; une fois investis de votre confiance, ils sauront vous montrer la route qui mène aux sommets des principes républicains, à la solidarité... »

M. Pagès-Lechesne descend de la tribune.

M. Miret l'y succède.

Le sympathique maire de Floirac, déclare qu'il ne veut dire qu'un mot pour répondre à l'aimable invitation qui l'amène aujourd'hui au milieu de vous.

Il félicite les organisateurs de cette manifestation démocratique, mais il les met en garde contre un esprit de passion qui pourrait être assez souvent stérile.

M. Miret salue la mémoire de son ami, le regretté Charles de Verninac, qui avait voulu arracher de son fief, le clérical Lachièze.

M. Miret dit qu'il n'a consenti à entrer dans l'arène électorale que sur les instances de M. de Verninac pour lutter contre le cléricalisme et combattre M. Lachièze. (Cris de : à bas les cléricals !)

Enfin, au milieu des applaudissements chaleureux de tous les convives, M. Miret

porte un toast à la reconstitution des comités républicains dans l'arrondissement.

M. Gouygou, le vaillant président et fondateur du comité radical-socialiste des Quatre-Routes, — comité qui à cette heure, compte près de deux cents membres, — félicite au nom de ce comité, les organisateurs de cette fête démocratique.

M. Gouygou salue le vénérable doyen des maires, M. Sourzat, engage les républicains à s'unir, à se grouper étroitement en vue des luttes futures et salue la mémoire de M. de Verninac.

M. Gouygou termine en invitant tous les républicains à boire à la République, à la République démocratique et à la presse républicaine, par qui l'idée démocratique a fait tant de progrès dans le pays.

De vifs applaudissements accueillent les vibrantes et chaleureuses paroles du dévoué président du comité des Quatre-Routes.

M. Louis-Jean Malvy, conseiller général de Vayrac, prend la parole. Dès qu'il apparaît, il est accueilli par une triple salve d'applaudissements et un formidable ban.

DISCOURS DE M. MALVY

M. Malvy remercie les organisateurs de cette fête démocratique de l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui de témoigner sa gratitude et sa reconnaissance aux républicains qui ont bien voulu lui accorder, il y a quelques mois, leur estime et leur confiance.

Si j'ai oublié, dit-il, les procédés habiles et certaines manœuvres employées pendant cette lutte, il y a une chose que je n'oublie pas, ce sont les sympathies que j'ai reçues de plus de 9,000 républicains qui, le jour du danger, n'ont pas vu en moi le représentant de telle ou telle ville, de tel ou tel intérêt local, mais seulement le représentant d'une politique et le porte-drapeau d'une idée et d'un principe. Tout homme sincère et clairvoyant ne peut nier qu'aux élections dernières il y eut danger pour les institutions démocratiques. Une coupable alliance s'était formée. Certains républicains affaiblis, fatigués et entraînés dans le Mélinisme avaient souri au nationalisme, parti nouveau et à étiquette indéfinie, mais qui avait l'heureuse chance de grouper, sans les effrayer, tous les ennemis de la République. A côté d'eux, dans l'ombre, un puissant auxiliaire travaillait et se chargeait d'exploiter en leur faveur tous les intérêts, toutes les vanités, toutes les superstitions et toutes les ignorances : c'était le clergé. Clergé régulier ou séculier, congrégations, moines, prêtres ou curés, concordataires, tous, sans exception, ouvertement et sans pudeur, livrèrent à la République une campagne des plus violentes et des plus acharnées. La lutte était nettement circonscrite entre une politique réactionnaire et clérical, et une politique de progrès, de laïcité et de réformes.

Les républicains radicaux et socialistes eurent la sagesse de s'unir comme au 16 mai le firent les 363, et ils formèrent le bloc républicain. Personnellement, nous fûmes vaincus, mais dans l'ensemble du pays, ce fut la République anticlérical qui triompha.

M. Malvy engage les républicains à tirer des élections un double enseignement.

D'abord, à un point de vue plus particulier, notre devoir est de nous organiser en vue des luttes futures ; créons des comités ; comités communaux, cantonaux et d'arrondissement. Par cette organisation méthodique nous relions par un lien de sympathie et de solidarité tous les républicains de l'arrondissement et ce lien constituera une force invincible le jour de la lutte.

A un point de vue plus général, les élections nous ont montré la force occulte et la puissance hypocrite du parti clérical ; elles nous ont montré que notre premier devoir est de briser et d'anéantir cette force. Quand dans un pays le cléricalisme gagne du terrain, ce sont la civilisation et l'idée scientifique qui en perdent. Quand, au contraire, il est faible et impuissant, c'est une preuve que la raison et le bon sens sont en progrès dans ce pays. La loi sur les congrégations a été un premier pas. Nous devons féliciter le ministère Waldeck-Rousseau de l'avoir faite et le ministère Combes de l'appliquer énergiquement.

Les manifestations qui se produisent dans les pays réactionnaires contre la fermeture des établissements congréganistes, demeureront vaines et stériles, parce que force doit rester à la loi. Nos adversaires protestent au nom de la liberté d'enseignement. Permettez-moi, citoyens, de ne pas reconnaître à la liberté d'enseignement, le caractère absolu et impérieux que je reconnais à la liberté de penser, d'écrire, et à la liberté de conscience. Quand le philosophe ou l'écrivain manifeste son opinion dans un écrit, il s'adresse à l'homme mûr, à l'intelligence faite et qui est

en état non seulement de comprendre les théories émises, mais même de les vérifier et de les contrôler. Quand l'éducateur s'adresse à l'enfant, il s'adresse à une intelligence neuve. L'enfant accepte nécessairement les principes que son maître lui soumet et il ne peut distinguer l'erreur de la vérité. Ce serait, à mon avis, une liberté bien redoutable et bien dangereuse que celle qui permettrait à toute personne de donner, sans contrôle et sans garantie, l'enseignement à la jeunesse. Tout gouvernement vraiment soucieux des intérêts de la République, doit interdire l'éducation de nos enfants à tous ceux dont le but unique est la mainmise sur les jeunes cerveaux et, en leur enseignant ces théories malfaisantes et erronées, de préparer des générations hostiles à l'esprit républicain. Et quels sont ceux qui réclament aussi énergiquement cette liberté ?

Les congréganistes qui ont aliéné eux-mêmes et de leur propre mouvement toute liberté en entrant dans la congrégation, ils ont par le vœu d'obéissance, abdiqué toute volonté ; ils ne connaissent plus qu'une chose : les statuts et la règle de la congrégation. Ce ne sont plus des hommes, mais des choses, des instruments aux mains de qui ? d'un chef étranger. Comment ? Nous avons enfin la suprématie du pouvoir civil sur la société théocratique, nous avons l'éducation laïque qui, seule, peut éclairer les consciences de nos enfants et fortifier leurs intelligences, nous voulons que ces intelligences soient fortes et saines, nous voulons que la République s'oriente de plus en plus vers son idéal démocratique et social, et nous allons confier l'éducation de notre jeunesse républicaine aux pires ennemis de la République, aux proscriptionnaires de la science et de la raison, à tous ceux enfin qui, si nous n'y prenions garde, nous ramèneraient aux temps douloureux de l'inquisition et du fanatisme.

Nous voulons la liberté de conscience la plus absolue, mais je tiens à faire une différence essentielle entre l'esprit religieux qui est pour certaines âmes, un besoin et une satisfaction des plus légitimes, et l'esprit clérical qui ne fait qu'exploiter le sentiment religieux pour s'emparer des âmes et par suite, des affaires publiques.

Mais ce n'est là, mes amis, qu'un programme de combat et cela ne saurait suffire aux aspirations les plus légitimes de la démocratie : le devoir de la majorité républicaine est de reprendre l'ancien programme radical de Gambetta et de Floquet, en l'orientant toujours plus à gauche.

M. Malvy énumère rapidement les réformes qui lui paraissent nécessaires.

- 1° Scrutin de liste.
- 2° Impôt global et progressif sur le revenu.
- 3° Retraites ouvrières.
- 4° Service de deux ans.
- 5° Séparation des Eglises et de l'Etat.
- 6° Révision de la Constitution.

Au point de vue économique et social, le gouvernement doit empêcher la constitution d'accaparements et de monopoles particuliers, comme les grands « trusts » américains, qui pourraient envahir notre continent et il doit s'efforcer de diminuer la distance qui se trouve entre l'ouvrier et le patron, par l'association bienfaisante du capital et du travail, cette forme nouvelle et scientifique de la solidarité humaine ; — certes, mes amis, d'autres eussent été mieux qualifiés que moi pour lancer au parti clérical, une déclaration de guerre et pour esquisser ici un programme d'action. Si j'ai revendiqué un poste de combat, c'est que, notre regretté chef, M. Ch. de Verninac, a, en disparaissant, laissé dans nos âmes un peu de son âme et dans nos cœurs, un peu de son cœur. Ce sont les mêmes espoirs et les mêmes aspirations qui nous animent, c'est la même foi en l'avenir de notre pays débarrassé de ce noir fantôme qui nous soutient, et fidèles à son souvenir nous continueront son œuvre, nous orientant toujours vers l'idéal républicain de justice et de solidarité où conduit nécessairement l'application des principes de la Révolution française.

De chaleureux applaudissements saluent les belles et enthousiastes déclarations de M. Malvy.

M. Talou lui succède à la tribune.

DISCOURS DE M. TALOU

M. Talou dit qu'il était venu donner un témoignage public d'amitié personnelle et de solidarité politique à son ami Louis-Jean Malvy, mais qu'il avait la résolution de ne point prendre la parole. Il cède cependant tant aux bienveillantes insistances de ses voisins de table que — surtout — à l'entraînement de l'enthousiasme des républicains présents à ce banquet. Il est donc heureux de déclarer que s'il est venu c'est d'abord pour rendre un nouvel hommage à la mémoire du regretté M. de Verninac. Avec Louis-Jean Malvy, il reçut souvent les encouragements et les conseils de celui qu'ils appelaient affectueusement et familièrement « le patron ».

Malvy devenu son genre a, aux yeux des démocrates de Gourdon le devoir d'être au milieu d'eux son continuateur.

M. de Verninac était entouré de l'estime, du

dévouement et de l'affection de tous, il avait la confiance de tous les républicains de l'arrondissement, parce que le *Châtelain de Croze*, comme disaient dédaigneusement ses adversaires, était un loyal et sincère démocrate. Il donnait certes son avis, le plus souvent entendu à toute heure et surtout aux moments difficiles, mais il s'inspirait de la pensée et des volontés de ses concitoyens, loin de prétendre les diriger et les entraîner à sa suite.

Aussi bien, M. Talou savait en se rendant à l'appel du Comité d'organisation, qu'il se trouverait au milieu de républicains, conscients et jaloux de leurs devoirs et de leur rôle, et du commerce desquels un serviteur de la démocratie ne peut que retirer de précieuses et utiles leçons.

Ce banquet est une manifestation républicaine comme il est bon qu'il y en ait souvent dans les intervalles des consultations du suffrage universel. Ces réunions préparent aux luttes que, pour l'idée, sur le nom de l'homme qu'il aura choisi, le Parti Républicain uni et discipliné livrera à l'heure dite contre l'ennemie-née de la démocratie, la Bourgeoisie, voltairienne au temps où elle avait le pouvoir, mais vassale aujourd'hui de l'Eglise qui bien loin d'être la religion même n'est qu'une institution civile organisée pour la domination.

C'est dans ces réunions et après elles que la discipline devient plus étroite et plus forte, car elles donnent l'occasion, aux électeurs des diverses communes, d'échanger leurs opinions et leurs jugements qui deviendront des ordres pour les mandataires. Les élus, s'écrie l'orateur, doivent écouter les desiderata des électeurs; contrairement à d'autres, je pense que les élus doivent suivre les électeurs et non les électeurs suivre les élus.

Une immense acclamation accueille ces paroles qui sont bien l'expression d'une grande conviction démocratique, et chacun compare cet hommage sincère rendu à la souveraineté du peuple, à la théorie, renouvelée du panache blanc d'Henri IV, qu'on s'étonne d'avoir entendue quelques instants auparavant de la bouche d'un précédent orateur.

En finissant, M. Talou, s'adressant en termes cordiaux à son jeune camarade et collègue, évoque les voix d'outre-tombe des hommes disparus, qui ont rendu de signalés services à l'idée démocratique dans notre département, et souhaite qu'elles soient toujours entendues quand elles nous indiqueront la route à suivre.

Ainsi les survivants se montreront dignes des aînés.

De vifs applaudissements saluent ces dernières paroles et M. Talou, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de tous les convives.

DISCOURS DE M. COCULA

M. Cocula prend la parole. Quand le dévoué sénateur apparaît à la tribune de chaleureux bravos lui témoignent combien les républicains le tiennent en estime.

Citoyens, dit-il, je ne veux prononcer que quelques paroles : après les éloquentes discours que nous venons d'entendre, je n'ai rien à ajouter.

Je remercie les organisateurs du banquet d'avoir ainsi permis aux républicains de prendre part à une aussi grandiose manifestation. Pour moi, chaque fois que j'ai eu l'occasion d'assister à de telles réunions, je n'ai pas manqué de m'y rendre : depuis trente ans, chaque fois qu'on m'a fait appeler dans les assises du peuple, je n'y ai jamais manqué.

Mon ami Talou a rappelé tout à l'heure le souvenir de l'homme que nous avons tant aimé et que nous regrettons tous. Je m'associe avec bonheur à sa pensée, car de Verninac était un démocrate chez qui tous, ici, avons puisé des sentiments démocratiques.

M. Cocula montre l'importance des réunions comme celle d'aujourd'hui, qui sont des stimulants pour le parti républicain tout entier.

C'est dans ces réunions que le parti démocratique apprend à oublier, et prépare les victoires futures. (*Bravos enthousiastes*).

M. Cocula salue le vénérable doyen des maires, M. Sourzat, qui préside cette manifestation; il fait l'éloge de ce vieillard de 93 ans qui, toute sa vie, a été un républicain fidèle et sincère.

Tous les convives, debout, acclament M. Cocula et M. Sourzat.

M. Cocula termine en préconisant les réformes exigées par les démocrates : l'impôt sur le revenu, l'abrogation de la loi Falloux et propose de boire à celui qui, depuis son entrée au ministère, a eu le courage de soustraire l'armée aux influences cléricales et lui imposer le respect des institutions qu'elle est chargée de protéger : au général André.

Réclamé par l'assemblée entière, M. Malvy père est obligé de paraître à la tribune. Il est salué par de vifs applaudissements.

M. Malvy, au nom de la ville de Souillac, remercie les démocrates d'être venus en si grand nombre à ce banquet, et il les invite tous à clôturer cette belle manifestation au cri de « Vive la République ». Ce cri est répété par toute l'assistance.

M. Courthiol, de Gramat, monte à la tribune et propose de voter l'ordre du jour suivant :

« Les républicains radicaux et socialistes réunis au nombre de 600 à Souillac, en un banquet fraternel, envoient leur salut respectueux à M. Loubet et au ministère Combes; engagent le gouvernement à poursuivre rigoureusement l'application des lois sur les associations et de hâter le vote de l'impôt global et progressif sur

le revenu, et les félicitent de l'épuration qu'ils accomplissent. »

M. Malvy propose également l'ordre du jour suivant :

« Les républicains radicaux, radicaux-socialistes et socialistes de l'arrondissement de Gourdon, réunis au nombre de 600 en un banquet démocratique, envoient au ministère Combes les plus chaleureuses félicitations pour la fermeté avec laquelle il a appliqué la loi sur les congrégations et l'invitent à continuer son œuvre de laïcité, d'anticléricalisme, de défense républicaine; ils invitent le ministère à déposer au plus tôt sur le bureau du parlement :

- 1° Le projet de loi sur l'impôt sur le revenu;
- 2° Sur les retraites ouvrières;
- 3° Sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Ces deux ordres du jour sont adoptés à l'unanimité.

Le banquet est terminé; chacun se retire emportant de cette grandiose manifestation un sentiment profond de la vitalité et de la force du parti républicain dans l'arrondissement de Gourdon. L. B.

Au Transvaal

Arrivée des généraux boers en Angleterre

Le train qui amenait les généraux boers entrainé à peine dans la station de Waterloo que ce fut un ouragan d'ovations. Les quais étaient envahis. Une immense clameur retentissait. On distinguait nettement des cris enthousiastes tels que : « Ce vieux de Wet ! Ce bon vieux de Wet ! Nos amis nos ennemis ! Tous braves soldats ! »

Les généraux boers levèrent leurs chapeaux, mais refusèrent avec fermeté et politesse de prononcer une seule parole.

Une personne de la suite des généraux déclara que ceux-ci avaient besoin de se reposer, et que pour avoir la paix ils ne diraient pas dans quel hôtel ils descendraient.

On s'empressait tellement autour du wagon que la police et les hommes d'équipe durent faire une sorte de charge pour en dégager la porte. Les généraux durent descendre à contre-voix. Alors, la foule s'y précipita comme une trombe.

Ils purent, enfin gagner leurs voitures, qui partirent au grand galop. Mais la foule les suivit au pas gymnastique, et, quand les voyageurs atteignirent leur hôtel, dans le Strand, ils constatèrent que la moitié de la foule était arrivée en même temps qu'eux.

INFORMATIONS

Election législative du 17 août

3^e Circonscription de Toulouse

Inscrits : 25,038. — Votants : 14,355
MM. Serres, maire de Toulouse, rad. soc., 8,461 voix, élu; Labat, progressiste, 3,913 voix; Rogalle, soc guesdiste, 1,782 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Calvinhac, socialiste, décédé. M. Calvinhac, avait été élu, en février dernier, par 10,718 voix contre 5,880 à M. Gégout, nationaliste.

Election sénatoriale du 17 août

INDRE-ET-LOIRE

Inscrits : 650. — Votants : 648.

MM. Pic-Paris, maire de Tours, radical, 435 voix, élu; Lemesle, conseiller général, républicain progressiste, 213.

Il s'agissait de remplacer M. Nioche, décédé le 21 mai dernier.

M. Nioche avait été nommé sénateur en 1888 et réélu le 3 janvier 1897 par 381 voix sur 654 votants; il siégeait dans les rangs de la gauche républicaine.

Au Ministère de la Guerre

Le général André s'est entretenu assez longuement avec le président du conseil au sujet de l'incident survenu entre lui et M. Pelletan concernant le capitaine Humbert.

D'autre part, on raconte que le général Percin, qui va rentrer de congé, et qui couvre entièrement son subordonné le capitaine Humbert, va demander à être relevé de ses fonctions de chef de cabinet du ministre et réclamer un commandement actif.

Un familier du ministre de la guerre a déclaré à un rédacteur de l'*Echo de Paris* que le ministre avait été obligé de se séparer du capitaine Humbert à cause du sans-gêne de cet officier, qui se croyait absolument maître de la situation, lui tenait tête sur diverses questions, et en était arrivé à vouloir lui imposer son avis.

Le capitaine Humbert prenait sur lui de donner, sans être commandé, des audiences aux députés et sénateurs, auxquels il faisait des promesses qu'on demandait ensuite au ministre de tenir. La situation était intolérable. Le ministre a voulu montrer qu'il était le chef. Il serait plutôt décidé à démissionner que de céder devant les menaces des amis du capitaine Humbert.

L'*Echo de Paris* prétend en terminant que d'autres incidents ne tarderont pas à se produire au sein du cabinet du ministre de la guerre.

D'autre part, le *Temps* publie ce matin l'information suivante :

Le général André, ministre de la guerre, a conféré avec le président du conseil au sujet des incidents qui ont révélé, dans son cabinet, des luttes intestines. Nous croyons savoir que pour ne pas fournir un nouvel aliment aux polémiques de la presse radicale et socialiste, qui commençait à se fâcher, le ministre de la guerre a promis à M. Combes de borner là les modifications de personnel dans son cabinet. Enfin, comme il s'agissait d'atténuer la fâcheuse impression des refus réitérés et cassants opposés par le ministre de la guerre à son collègue de la marine, au sujet du capitaine Humbert, on fait circuler cette version adoucissante :

« Si le général André s'est séparé du capitaine Humbert, c'est que cet officier avait passé plus de deux années à son cabinet, et que le ministre a jugé que son tour était venu de reprendre son poste à la tête de sa compagnie.

« Si le général André a refusé à son collègue de la marine de lui prêter le capitaine Humbert, c'est qu'une occasion peut se présenter sous peu d'utiliser à nouveau les talents de cet officier, peut-être même au ministère de la guerre, et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent de le détacher à la marine. »

Cette note paraît promettre que le capitaine Humbert ne restera pas trop longtemps en état immérité de victime expiatoire. Il n'y aura d'ailleurs, pas d'autres changements.

La fermeture des écoles libres

Les sœurs ont été expulsées à Ploudaniel, à Saint-Méers et au Folgoët, les trois centres bretons où la résistance était la plus vive.

Il y a eu de nombreux blessés de part et d'autre, mais aucune blessure grave heureusement.

Un nouveau refus d'obéissance

Vendredi dernier il s'est produit à Brest un cas analogue à celui du lieutenant-colonel de Saint-Rémy.

Un détachement du 19^e d'infanterie étant commandé pour aller expulser les sœurs de Douarnenez, le commandant Le Roy Ladurie refusa de marcher. Le colonel informé donna l'ordre de le mettre aux arrêts et confia le commandement de l'expédition au capitaine Gastineau. Le commandant Le Roy Ladurie a été dirigé sur Port-Louis et mis aux arrêts de forteresse.

Au ministère de la guerre, on confirme cette nouvelle.

Le commandant Le Roy Ladurie était encore, le 1^{er} avril dernier, capitaine au 25^e bataillon de chasseurs à Saint-Mihiel.

Sorti de Saint-Cyr, breveté d'état-major, il vient de passer chef de bataillon au choix et était également proposé pour la Légion d'honneur.

A la Martinique

Des recherches ont été faites dans les ruines de Saint-Pierre, à l'emplacement occupé par l'intendance, où ont péri, suppose-t-on, Mmes Mouttet et Gerbault, et où se trouvait l'atelier de M. Paul Merwart, peintre de la marine. Les fouilles n'ont pas donné de résultats, par suite de l'épaisseur de la couche de scories volcaniques qui recouvre les décombres.

Il est exact que le gouverneur Mouttet lui-même a péri en mer avec le colonel Gerbault, MM. Léonce, ingénieur, Doze, professeur au Lycée, et le peintre Paul Merwart, membres de la commission officielle envoyée au volcan. Le professeur Landes, qui faisait également partie de cette commission, s'était excusé et a été surpris par la catastrophe dans sa demeure, aux Trois-Ponts, faubourg de Saint-Pierre.

M. Mirville, pharmacien militaire, retenu à Fort-de-France le 8 mai, est le seul survivant des membres de la commission.

Le gouverneur par intérim, M. Lhuette a fait dresser une liste des cultivateurs ruinés par la catastrophe, qui seraient disposés à émigrer à la Guyane.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir, à 9 heures, sous la présidence de M. Costes, maire, sénateur du Lot.

Etaient présents : MM. Costes, Fournié, Combelles, Tassart, Périé, Cagnac, Rouffé, Vinel, Besse, Séguy et Delpech.

Le Conseil n'étant pas en nombre pour délibérer, la séance est renvoyée à une date ultérieure.

Lycée Gambetta

M. Roustan, le distingué professeur de philosophie au lycée Gambetta est nommé en la même qualité à Agen.

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. Roustan dont le départ sera vivement regretté des nombreux amis qu'il comptait dans notre ville.

M. Decès, professeur suppléant de troisième à Bar-le-Duc, est nommé en la même qualité à Cahors.

Pour la République par l'étude

Il vient de se fonder à Cahors un groupe d'études sociales sous le titre « La Solidarité. »

Cette association a pour but :

1° De grouper toutes les intelligences et de faire appel à toutes les bonnes volontés en vue de contribuer, avec l'aide de la science, à l'émancipation du peuple;

2° De préparer des citoyens pensant et agissant librement, c'est-à-dire ne s'inspirant que de la Raison.

Ce résultat sera poursuivi au moyen de lectures, de causeries, de conférences et fêtes.

Les conditions d'admission sont :

1° Etre de bonne vie et mœurs;

2° N'avoir encouru aucune pénalité pouvant porter atteinte à l'honneur;

3° Etre foncièrement républicain;

4° Déclarer vouloir marcher avec le progrès;

5° S'engager à lutter selon ses moyens pour l'affranchissement des peuples au point de vue intellectuel et économique;

6° Reconnaître le principe de l'inviolabilité de la vie humaine.

Le groupe « La Solidarité », formé depuis huit jours à peine, compte déjà un grand nombre d'adhérents.

La prochaine réunion aura lieu vendredi soir, à 8 h 1/2, dans une des salles de la mairie, mise gracieusement à la disposition du groupe par M. Costes, maire de Cahors.

A cette réunion, une causerie sera faite.

Les demandes d'adhésion seront reçues par le citoyen Léon Marmiesse, typographe, secrétaire du groupe.

— Pour être complet, ajoutons qu'une adresse de félicitations au gouvernement a été votée à l'unanimité.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1902

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leurs qualités d'ouvriers journaliers allant faire la vendange; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera d'un mois.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 21 AOUT

Lé Domino-Noir (Ouvverture) Auber.
Toujours ou Jamais (Valse) Waldteufel.
Lakmé (Fantaisie) Delibes.
Valse Bleu Margis.
Panurge (Fantaisie) Planquette.
De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 19 Août 1902

Naissance

Laucon Jean-Maurice, rue Nationale, 81
Taurand Marie-Elise, rue Fondue-Haute, 13
Publications de mariages

Calvet Jean, cultivateur et Cassan Eugénie
Laurence.

Mariage

Denis Etienne négociant et Poulverel Alber-
tine Jeanne, s. p.

Décès

Alaux Lucienne-Sara, 2 mois et demi, à
Cabessut.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — La Foire. — Notre foire du
samedi 16 août a été forte malgré les tra-
vaux de dépiquage des céréales.

Au forail. — Champ de foire bien garni
et transactions très actives, surtout sur les
doubleons et tendrons qui étaient très recher-
chés à des prix élevés. Nombreuses ventes
aussi sur les bœufs d'attelage, de 700 à 900
fr. la paire. Les bœufs gras étaient payés de
64 à 68 fr. les 100 kilos, selon qualité; les
veaux et les montons gras, de 80 à 90 cent.
le kilo, selon qualité. Ventes très actives
sur les brebis et agneaux dont la hausse s'est
accentuée. Les porcelets étaient aussi très
recherchés à des prix élevés.

A la halle aux grains. — Marché très
animé. Blé, 17,50 l'hectolitre; avoine de
7,50 à 8 francs.

Marché à la volaille. — Volailles grasses,
80 cent le demi-kilo; œufs 80 cent. la dou-
zaine.

— M. Tuffery, professeur suppléant de
sciences à Figeac, est nommé au collège de
Millau.

— Le Cambrioleur Terral. — Malgré
que ce repris de justice dangereux reste in-
trouvable, il ne persiste pas moins à faire
parler de lui. Il est, paraît-il, l'auteur du
vol commis dans la journée de mercredi der-
nier au préjudice de M. Nègre, cantonnier
à Livernon. Les soupçons s'étaient portés sur
Auguste Buisson, menuisier, duquel nous
avons relaté l'arrestation; mais le signale-
ment donné par le cantonnier ne laisse pas
le moindre doute sur la culpabilité de Terral
qui n'a pas trop quitté le canton de Livernon
depuis qu'il est sous le coup de mandat d'ar-
rêt et qui continuera certainement ses ex-
ploits si la gendarmerie ne parvient pas à le
pincer.

— Orage. — Samedi soir, vers sept heu-
res, après une journée accablante, un orage
s'est déchaîné sur notre ville et la banlieue.
Il n'y a pas eu heureusement de grêle. Il a
plu une partie de la nuit, ce qui fait le plus
grand bien aux récoltes qui commencent à
souffrir de la sécheresse.

LARNAGOL — Chute malheureuse. — Le
sieur Cancé, dit Guinot, âgé de soixante-
seize ans, qui travaillait depuis quelques
jours chez M. Cavalé, à Drulhe village de
notre commune, voulut le soir aller chercher
du pain à Cajarc. Il passa par un chemin de
traverse, et fit une chute d'une hauteur de
4 mètres, il fut relevé aussitôt et transporté
à son domicile, où un médecin, appelé, constata
une fracture du haut de la cuisse.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Incendie d'un
manège. — Vendredi, dans la nuit, un in-
cendie s'est déclaré dans un manège de che-
vaux de bois, installé sur le champ de foire
à l'occasion de la fête locale. Aux cris: « Au
feu! » poussés par quelques passants attar-
dés on s'est vite rendu sur les lieux, et avec
une foule de voisins on en a eu raison.

Les pertes se bornent aux toiles et à quel-
ques décors.

La gendarmerie a commencé une enquête.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Arrestation. — Ces jours
derniers, la gendarmerie de Gourdon a ar-

reté la nommée Rose Ramet, épouse Portal,
âgée de 40 ans, ménagère à Rouffilhac, en
vertu d'un extrait d'un jugement du tribu-
nal correctionnel de notre ville, en date du
3 février dernier, la condamnant à quinze
jours de prison, pour mutilation d'arbres au
préjudice du nommé Sarret, cultivateur au
même lieu.

Conduite à Gourdon, cette femme a été
écrouée à la prison de notre ville.

SOULLAC. — Déraillement. — Samedi
à deux heures, les trois derniers wagons
d'un train de marchandises qui entrainait en
garage ont déraillé par suite d'une fausse
manœuvre d'aiguille.

Aucun accident de personne n'est à déplor-
er et les wagons ont pu être remis sur rail
sans grande difficulté.

GRAMAT. — Objet trouvé. — M. La-
broue, facteur rural à Gramat, nous pris
d'annoncer qu'il a trouvé un pardessus sur
la route de Gramat au Bastit, et qu'il le tient
à la disposition de celui qui l'a perdu.

URGENT. — On demande pour
bureau Cahors, Comptable sérieux, tra-
vaillant vite. Appointements: début 50 fr.
et augmentation 5 fr. par mois, jusqu'à
75 fr. environ. Ecrire aux bureaux du
Journal du Lot.

ON DEMANDE
UN RÉGISSEUR

Marié, habitué avec sa femme aux travaux
de l'agriculture.

S'adresser pour renseignements, au
bureau du journal.

Suivez cet exemple! — Pont-Salomon
(Haute-Loire), le 8 septembre 1901. Je souffrais
continuellement de maux de reins et ma di-
gestion se faisait mal. Depuis que je fais usage
de vos bonnes Pilules Suisses, je me porte
bien; je n'ai plus de maux de reins et mon
appétit est régulier. Léon DAHLER (Sig. lég.).
A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Gram-
mont, à Paris.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 18 août

(matin)

Le Conseil général a tenu sa première réu-
nion lundi matin dans la salle ordinaire de
ses séances, à la Préfecture.

Tous les conseillers étaient présents à l'ex-
ception de M. Peyrichou, qui s'excuse par télé-
gramme, et de M. Roques.

M. le Préfet assiste à la séance.
M. Iscard, doyen d'âge préside, assisté
comme secrétaire, de M. Daffas, le plus jeune
des conseillers.

M. Iscard ouvre la séance à 11 h. 1/4 et
déclare ouverte la session d'août

On procède à l'élection du président. Il y a
27 votants.

Les suffrages se répartissent ainsi:
MM. Pauliac..... 21 voix, élu.
Rey et Vival..... 1 —
Bulletins blancs... 4 —

Le scrutin pour l'élection des vice-prési-
dents donne les résultats suivants:

MM. Cocula..... 15 voix, élu.
Rey..... 15 —
Relhié..... 7 —
Vival..... 5 —
Costes..... 3 —
Isการ์ด..... 2 —
Talou et Pons..... 1 —

Enfin on procède à l'élection des secrétaires.
Les voix se répartissent de la manière sui-
vante:

MM. Talou..... 20 voix, élu.
Costes..... 15 —
Pagès-Lechesne... 5 —
Malvy, Daffas, Boyé,
Pons..... 2 —
Peyrichou, Relhié,
Cangardel..... 1 —
Bulletin blanc..... 1 —

M. Iscard invite les nouveaux élus à prendre
place au bureau.

M. Pauliac remercie les conseillers du grand
honneur qu'ils lui font en l'appelant pour la
deuxième fois à présider l'assemblée départe-
mentale.

Il déclare que ses collègues peuvent, comme
par le passé, compter sur son impartialité et sa
bienveillance, et il demande à son tour
qu'on lui permette de faire appel, dans l'inté-
rêt même des séances, à la bienveillance de
tous et à la discipline qui facilite tous les tra-
vaux.

Il adresse les remerciements du bureau dé-
finitif aux conseillers et les remerciements de
tous à MM. Iscard et Daffas.

Il invite ensuite l'assemblée à se mettre
sans retard au travail.

UNE ADRESSE AU MINISTÈRE

M. Talou dépose la motion suivante sur le
bureau du Conseil général:

« Le Conseil général dès sa première séance
tient à féliciter le ministère Combes de sa poli-
tique fermement anticléricale et de sa volonté
hautement manifestée de maintenir dans la
République la suprématie de l'esprit laïque. »

Cette motion est signée par M. Talou et par
les sénateurs et députés du Lot sauf M. La-
chièze.

M. Calmon-Maison déclare que le mot
« politique » doit empêcher la discussion et le
vote de cette motion.

Il demande du reste l'avis de M. le Préfet.

M. Pauliac déclare que si le Conseil gé-
néral ne doit pas faire œuvre politique, rien ne
saurait l'empêcher de louer l'attitude du gou-
vernement.

M. Talou déclare que la question est bien
simple et qu'il suffit de se prononcer au vote
pour ou contre la motion. Avec M. Malvy père,
il réclame le vote au scrutin public.

M. Calmon persiste à demander l'avis du
préfet et comme le Représentant du gouverne-
ment ne répond pas, il ne s'oppose pas au vote.

Votent pour l'adoption: MM. Talou, Pau-
liac, Iscard, Feyt, L.-J. Malvy, Pagès-Leches-
ne, Costes, Longpuech, Murat, Larnaudie,
Vival, Relhié, Boyé, Daffas, Laparra, Rey,
Cocula, Malvy père, Boudou et Pons.

Votent contre: MM. Delpon, Lachièze, Cal-
mon-Maison, Cassaignes, Cangardel, Alayrac,
Pradines.

La motion est adoptée par 20 voix contre 7
et sera transmise à M. le Président du Conseil
par M. le Préfet.

VŒUX

On adopte sans discussion et sans renvoi les
vœux suivants qui ont, du reste, déjà été
adoptés par le Conseil général:

1^o Vœu demandant qu'un courrier, faisant
le service des dépêches soit établi entre Limo-
gne et Saint-Projet (Lot-et-Garonne) et qu'il
soit créé à Beauregard un poste de facteur-re-
ceveur qui desservirait outre cette commune
celles de Saillac et Vidailiac. — Ce vœu est signé
par MM. Pradines, Alayrac, Iscard, Rey, Can-
gardel Relhié.

2^o Un vœu tendant à ce que les communes
de Concois et Varaire soient autorisées à plan-
ter du tabac. — Vœu signé par MM. Pradines,
Alayrac, Iscard, Relhié et Cangardel.

3^o Un vœu tendant à l'établissement d'un
chemin de fer d'intérêt général de Carmaux à
Lexos et à un point à déterminer du chemin
de fer de Cahors à Capdenac en passant par
Caylus et Limogne. — Vœu de MM. Pradines,
Iscard, Alayrac, Relhié, Rey, Cangardel.

Enfin on renvoie à la commission compéten-
te un vœu tendant à autoriser les propriétaires
à détruire, en tous temps, les animaux nuisi-
bles: geais, pies, corbeaux, écureuils. Le ren-
voi est demandé pour addition à cette liste qui
paraît incomplète à quelques conseillers.

On décide ensuite que les commissions,
maintenues sans modification, se réuniront
dans leurs bureaux à 2 heures 1/2 et que la
séance publique aura lieu à 4 heures.

Séance du soir

La séance est ouverte à 5 heures 1/4 sous
la présidence de M. Pauliac. Tous les membres
sont présents à l'exception de MM. Peyrichou,
Roques, Calmon-Maison.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. le Président donne lecture du vœu
suivant, déposé par MM. Talou et Delpon.

« Le Conseil général émet le vœu que les
articles 913 et suivants du code civil soient
modifiés en ce qui touche la réserve héré-
ditaire de l'enfant qui entre dans un ordre
religieux, la part successorale de ce dernier
ne pouvant être représentée que par la
rente viagère de sa part d'enfant. »

Ce vœu dont l'importance n'échappera à
personne, est renvoyé à la commission des
vœux.

On rejette faute de ressources, et sur la
proposition de MM. Longpuech et Larnau-
die, une quantité de demandes de secours ou
de subventions.

Sur la proposition de M. Lachièze, acte est
donné à M. le Préfet du décret présidentiel,
régissant définitivement les résultats du compte
départemental de l'exercice 1900.

On adopte le compte administratif des recet-
tes et des dépenses départementales ordinai-
res et extraordinaires de 1901. Cet exercice
présente à la clôture un excédent de recettes
de 164.394 fr. 45 qui a servi à former le bud-
get supplémentaire, voté par le Conseil gé-
néral à sa dernière session.

Sur la proposition de M. Costes, on adopte
les chapitres des recettes ordinaires. Dans ce
budget, figure art. 12 chap. V, une subven-
tion de 5 400 fr. donnée par l'Etat, pour
secours aux familles nécessiteuses des résér-
vistes et des territoriaux. M. Vival demande
que ce crédit soit porté à la connaissance des
maires, par un avis répété au Bulletin des
Actes administratifs.

M. le Préfet répond que non seulement
l'avis est inséré au Bulletin, mais encore que
tous les maires, reçoivent cet avis sous pli
personnel.

M. Vival pense que c'est encore insuffisant
et qu'il faudrait que l'avis fût commenté, car
il y a des communes qui ignorent par exem-
ple que des secours leurs seront donnés si
elles votent de petites contributions. Acte
est pris du désir exprimé par M. Vival.

M. Lachièze propose le vote du chapitre

des dépenses obligations. Ces dépenses s'éle-
vent à 124.265 francs.

Sur ce chapitre, M. Vival demande des
explications au sujet du crédit de 700 francs
proposé pour « dépenses du Conseil départe-
mental d'hygiène et des commissions sanita-
ires de circonscription. » Ce crédit ne lui
paraît pas justifié, une somme de 300 francs
étant déjà prévue pour « mesures contre les
épidémies. »

M. le Préfet déclare qu'on peut réduire
le crédit proposé, mais qu'il s'agit d'une
dépense obligatoire.

M. Costes fournit de longues explications
sur la question et déclare que la Commission
proposé d'ajourner toute décision sur cet ar-
ticle. Adopté après discussion.

Au sujet des articles 12, 13, 14, 15, M.
Talou fait constater que le Conseil général
vote tous les ans une somme de 2,500 francs
pour entretien des écoles normales ou de leurs
mobiliers.

Il estime que c'est là une dépense exces-
sive et il entre dans de longues considérations
pour établir que si, il y a quelques années,
les écoles normales étaient indispensables
dans chaque département, le moment n'est
pas loin où ces écoles normales constitueront
une charge très lourde, en disproportion avec
les services rendus. Il estime que nombre de
ces écoles pourraient disparaître et qu'une
pour plusieurs départements serait suffisante.
Le Conseil général a, en tout cas, le devoir de
se préoccuper de la question, car l'entretien de
ces écoles est une charge sérieuse pour le dé-
partement.

M. Vival s'étonne que la demande de sup-
pression vienne de M. Talou, qui n'a pas ou-
blié la peine que l'on a eu à installer ces
écoles. Il ne partage pas l'avis de son col-
lègue et si on entrainait dans cette voie, que
ferait-on de tous les immeubles désaffectés?

M. Talou: M. Vival paraît mal saisir l'in-
tention qui me guide, et s'il s'agissait de di-
minuer en rien l'action laïque, ce ne serait pas
moi, en effet, qui ferais une telle proposition.
Je ne suis préoccupé que par une question
d'économie. Quant aux immeubles, ne trou-
verait-on pas aisément à les employer au mo-
ment où nous allons être talonnés par les lois
sur l'hygiène et sur l'assistance. Ne pourrait-
on en faire des asiles pour les vieillards, pour
les aliénés,....? On pourrait encore aliéner
ces immeubles à la ville de Cahors, par exem-
ple, à la recherche de bâtiments pour un
service public.

C'est, conclut M. Talou, non un projet dé-
fini que je présente, pas même un vœu. C'est
tout simplement une idée. J'ai voulu indiquer
qu'il pouvait y avoir là un avantage sérieux
pour les départements et pour l'Etat, mais je
n'entends pas dire que ces avantages doivent
être recherchés au détriment du développe-
ment de l'idée laïque. Loin de là.

M. Pauliac constate à son tour que M.
Talou a voulu surtout appeler l'attention du
Conseil général sur des dépenses considé-
rables et annuelles.

M. Vival déclare alors qu'il faut s'en tenir
pour le moment à des réductions de dépenses.
Il reconnaît lui aussi que les crédits demandés
sont ridiculement élevés et invariablement les
mêmes à toutes les sessions, ce qui est au
moins étrange pour des immeubles neufs. Il
déclare à ce propos que l'on s'occupe trop
peu de la surveillance des écoles normales et
il cite le cas d'une jeune fille de Figeac, élève
à l'école normale de jeunes filles, qui était très
sérieusement malade depuis plusieurs mois et
dont la famille n'a même pas été prévenue. Il
se demande s'il y a une visite médicale dans
cet établissement.

M. Cocula dit que cette visite existe et
qu'on ne peut à aucun titre suspecter le dé-
vouement du médecin.

M. Vival déclare qu'il fait une constatation.

M. le Président ramène la discussion au
point de départ en déclarant à nouveau que
M. Talou a voulu attirer l'attention du Con-
seil général sur des dépenses excessives.

M. Vival propose une réduction de 50 francs
sur chacun des articles 12, 13, 14, 15, relatifs
aux écoles normales. Adopté.

Après ces modifications, le chapitre des dé-
penses obligatoires est adopté.

On ajourne le vote des crédits nécessaires à
l'entretien des propriétés départementales
immobilières, quelques explications paraissant
indispensables, sur la proposition des rappor-
teurs de la commission des travaux publics,
MM. Vival et Cangardel, on vote le renvoi à
la commission des finances.

Construction du chemin n° 7 à Saint-Paul-
de-Vern; inscription à la suite du programme;
Classement du chemin vicinal n° 1, à Saint-
Jean-Lespinasse, comme chemin de grande
communication;

Vote de crédit pour réparation du chemin
n° 34, dans la traverse de Gagnac;

Vote d'un crédit pour travaux nécessaires à
l'écoulement des eaux pluviales du chemin de
grande communication n° 41, dans la traverse
de Marcelliac;

Vote d'un crédit pour construction d'un
parapet sur le chemin 48, traverse de Fons;

Vote d'un crédit pour l'étude d'une variante,
— chemin de grande communication n° 0, —
sur le territoire des communes de Castelranc,
Labastide-du-Vert et Pontcirq;

Vote de 400 francs pour rectification d'une
rampe dans la traverse de Saillac, chemin n°
24, de Saint-Jean-de-Laur à Jamblusse,

Acte est donné à M. le Préfet du dépôt de
divers rapports de chefs de service.

On adopte un vœu demandant l'établis-

Ent d'une gare de marchandise à Gagnac.
La séance est levée à 6 h. 1/2.

Séance du 19 août

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Pauliac, président.
M. le Préfet assiste à la séance.
Tous les conseillers sont présents à l'exception de M. Cassaignes.
M. Talou donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.
M. le Préfet donne connaissance au Conseil du télégramme suivant du président du Conseil :

Intérieur à Préfet Cahors

« Très touché du témoignage de confiance et de dévouement que les membres du conseil général de votre département ont bien voulu m'adresser par votre intermédiaire, je vous prie d'être auprès d'eux l'interprète de toute ma gratitude et de leur donner l'assurance que le gouvernement poursuivra sans faiblesse l'œuvre qu'il a entreprise en exigeant de tous le respect absolu des lois votées par les représentants du pays. »

On renvoie à la commission compétente plusieurs vœux déposés par les conseillers et on en adopte deux autorisant plusieurs communes à planter du tabac.

On adopte aussi le vœu suivant présenté par MM. Malvy, Talou, Pagès-Lechesne et Daffas :

« Le Conseil général du Lot invite le gouvernement à introduire dans le projet d'impôt général sur le Revenu qu'il a promis au Parlement dans la Déclaration ministérielle, les deux principes suivants :

- 1° Progression.
- 2° Déclaration des contribuables. »

On adopte également le vœu qui suit de M. L.-J. Malvy :

« Le Conseil général du Lot, Considérant que de 11 h. 40 du matin à 9 h. 20 du soir, aucun train de voyageurs ne s'arrête à la station de Gignac-Cressensac, Considérant que le commerce des truffes, si important dans les communes environnantes nécessite des communications très nombreuses entre Cressensac et Brive et Périgueux, Emet le vœu que l'express de 6 heures du soir s'arrête à la gare de Gignac-Cressensac. »

M. Pagès-Lechesne, après un exposé très long, émet le vœu que le Gouvernement présente au Parlement, à la rentrée, un projet de loi demandant la suppression du budget des cultes et, par suite, la séparation des Eglises et de l'Etat.

Renvoyé à la Commission des vœux.

Au sujet de la ferme-école du Montat, qui doit être fermée en octobre, une discussion s'engage pour savoir si on doit maintenir ou non cette école, ou la transformer en école pratique d'agriculture.

M. Rey et M. Vival pensent que la question est urgente et qu'il est nécessaire de prendre une décision avant la fermeture.

M. Rey se déclare partisan de la ferme-école parce que c'est une école plus démocratique et parce que, contrairement à ce qui a lieu dans les écoles pratiques d'agriculture, il ne faut rien payer pour entrer.

Il faudrait pour l'école pratique créer des bourses, alors que la ferme-école ne coûtait pas un centime au département.

M. Rey estime donc qu'il est urgent d'intervenir et c'est pour cela qu'il dépose un vœu demandant qu'il soit statué sur la question de principe.

M. Malvy dit qu'on a montré au Conseil général la différence qu'il y a entre la ferme-école et l'école pratique, mais on n'a pas indiqué l'utilité de la ferme-école.

Le vœu de M. Rey est renvoyé à la commission des vœux.

Au sujet d'un vœu de M. Rey remerciant le ministre de l'Agriculture pour les subventions qu'il accorde à la caisse des planteurs, MM. Talou et Larnaudie déclarent qu'il y aurait lieu de modifier la réglementation de cette caisse.

M. Larnaudie dépose un vœu pour que l'assurance soit libre.

M. Talou fournit quelques explications et déclare que le Conseil pourra discuter la question de la réglementation quand on rapportera le vœu de M. Rey.

M. Rey ajoute que ce n'est pas le moment de rentrer dans le fond de la question, il tient à fournir cependant quelques explications sur la création de la caisse des planteurs.

M. Pauliac croit qu'il serait préférable de remettre toute discussion au moment où on rapportera le vœu de M. Rey. Approuvé.

On en a fini avec les vœux.
Il est 4 heures, on passe aux rapports des commissions.

BULLETIN FINANCIER

Après trois jours de chômage nous retrouvons la Bourse aussi calme que pendant les jours qui ont précédé les jours de fêtes.

La liquidation retardée jusqu'à aujourd'hui s'est effectuée très facilement avec des reports insignifiants tant a été grande l'abondance des capitaux mis à la disposition de la spéculation.

Nos rentes sont fermes sans changement : Le 3 0/0 à 100,85 ; le 3 1/2 0/0 à 101,12.

Le Crédit Foncier est à 736 ; le Comptoir National d'Escompte à 572 ; le Crédit Lyonnais s'avance à 1.077 et la Société Générale à 615 et 616.

Nos chemins sont en hausse : le Lyon à 1,448, le Nord à 1,850 et l'Orléans à 1,535.

Le Suez se relève à 3.945.

Les fonds étrangers sont en général bien tenus : l'Extérieure à 81,40 ; l'Italien à 101,85 ; le Portugais à 29,85.

Le Russe 3 0/0 1891 à 88,25 ; le Turc D se traite à 28,90 et la Banque Ottomane, 560.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2251	2131	1.00 à 1.52
Vaches.	615	575	0.92 à 1.48
Taureaux.	192	177	0.92 à 1.22
Veaux.	1973	1365	1.00 à 1.70
Moutons.	10365	9500	1.46 à 2.15
Porcs.	4820	4820	1.12 à 1.52

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	215	130	65 à 79
Vaches.	26	7	50 à 68
Moutons.	836	284	» à 90
Porcs.	993	902	52 à 88

Dépôt de glace

Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchand de journaux, à côté de la Mairie.

20 CENTIMES LE KILO

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE-LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOU-MOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1^o DE PARIS À TOURS.

2^o DE TOURS À NANTES.

3^o DE NANTES À LANDERNAU, et embranchements.

4^o D'ORLÉANS À LIMOGES.

5^o DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL À ARVANT, ligne du Cantal.

DE TOURS À ANGOULÊME.

D'ANGOULÊME À BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!

POUDRE DELABRE D'AUBUSSON
GUAÏT : Pousse, Toxx, Gourme. - Balle: Trois fr.
VENDEL, 1^{er} Supr. NANTES (S. & O)
GRAND PRIX (C^{ie} V^{ie}) Paris Exp. 1900.

Dép. MM. Castet, Payet, Palam's et tous ph^{ie}s.

Dernière heure

On a arrêté hier à Arnis un frère de l'Orphelinat sous l'inculpation d'attentats à la pudeur sur une douzaine d'enfants.

Cet individu, en religion frère Corneille âgé de 23 ans, a fait des aveux complets.

Cet intéressant personnage a été incarcéré à la prison de Cahors.

ELECTIONS MUNICIPALES

Par suite de l'érection en commune de la section de Tour-de-Faure, les communes de St-Cirq-Lapopie et de Tour-de-Faure étaient appelées dimanche à élire leur conseil municipal respectif.

Voici les résultats de cette élection :

Tour-de-Faure

Liste de M. Garrigues, radical, 11 élus et 1 réactionnaire.

Saint-Cirq-Lapopie

Liste de M. Delmas, réactionnaire 9 élus 2 ballottages.

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Neris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Neris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Le propriétaire-gérant : A. COUSLANT.

LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXVII

L'Eldorado

Déjà ses camarades, réveillés par ces cris inexplicables, s'étaient rués hors de leur fragile abri, armés de leurs fusils et s'imaginant avoir affaire à des ennemis qui les attaquaient par surprise.

— Qu'est-ce? qu'as-tu vu? où sont-ils? criaient les mineurs tous à la fois.

Donatus, au lieu de répondre d'une façon catégorique, se jeta au cou de Roseman, en prononçant des paroles sans suite et en pleurant comme un veau. De Victor, il alla à Creps, à Pardoes, au baron ; il allait même donner une accolade au matelot, lorsque celui-ci déclara qu'il avait perdu la tête et le repoussa en disant qu'il se passerait volontiers de ces démonstrations inutiles.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Venez! venez tous, disait Donatus à ses amis. J'ai trouvé un trésor. Anna..., Lucia..., le bonheur... Victoire!... je perds la tête... Mais suivez-moi donc... Regardez là-bas.

Les mineurs le suivirent.

— Voyez, leur dit-il en arrivant à l'endroit où il avait laissé la ma mite, là dans ce trou.

— De l'or! de l'or! s'écrièrent les amis.

Et tous, sans exception, se jetant à terre sur les margelles de ce creux rempli d'eau, enfouaient leurs bras et cherchaient à attirer le précieux minerai avec leurs ongles, comme les tigres le font de leur proie quand ils se précipitent sur elle.

Ils parvinrent bien vite à saisir dans leurs mains des poignées de pépites, et se mirent à danser et à chanter en riant comme des insensés. Il plongeait et replongeait coup sur coup leurs mains dans l'eau, et ce fut seulement quand ils furent harassés et qu'ils eurent remplis leurs poches du précieux métal qu'ils se laissèrent tomber sur le sol pour prendre du repos.

Le baron s'était complètement métamorphosé : il paraissait encore plus ému que ses camarades, mais ceux-ci, très occupés à leurs recherches n'y avaient pas pris garde.

Creps seul ne s'était point laissé entraîner par cette découverte extraordinaire, car il songeait qu'un malheur menaçait ses camarades, au moment même où ils croyaient être arrivés à la fin de leurs peines. Il se souvint d'avoir entendu dire à Pardoes que bien souvent, des mineurs faisant, comme ses camarades, une découverte immense avaient été frap-

pés de folie. Ce qu'il voyait commençait à l'alarmer, vu que, jusqu'à ce moment, il n'avait jamais été témoin d'extravagances pareilles à celles de ses camarades.

— Eh! bien, mes amis, dit-il, nous avons trouvé un vrai trésor, de la façon la plus inespérée, mais si vous ne maîtrisez pas vos transports de joie, vous allez perdre la tête et alors à quoi vous servira d'être riches.

Voyons! voyons! faites-moi voir le métal que vous avez. Je vais le peser afin de savoir ce qu'il vaut.

Tous les mineurs jetèrent leur trouvaille dans une écuelle de fer blanc que le Bruxellois soupsa avec soin.

— Cela fait neuf livres, c'est-à-dire plus de 14.000 francs. Le monde nous appartient, mes amis, nous sommes millionnaires.

Victor embrassa Donatus en lui disant :

— Je suis bien heureux : voilà le bien-être pour ma mère et pour mes amis à tout jamais. Lucia! Anna! Quelle heureuse chance! quelle chance! quelle joie!

— Allons! allons, amis, à l'œuvre ; s'écria le matelot. D'ici à ce soir nous allons avoir des monceaux d'or.

— Qui! travaillons, répétèrent tous les associés.

Ni les uns, ni les autres ne voulurent écouter les avis de leur compagnon Jean. Le brave et honnête garçon se croisait les bras, tandis que ses camarades plongeaient leurs bras dans le trou rempli d'eau glaciale qui produisait sur eux un engourdissement général des muscles.

Creps fut cependant forcé de travailler à son tour, car Pardoes et le matelot déclarèrent que celui qui ne travaillerait pas ne pourrait pas avoir sa part de la cueillette et serait exclu de l'association.

Cependant Creps conseilla à ses camarades d'aller déjeuner, car il était sage et prudent de se reconforter, et de laisser le sang circuler dans les veines.

En retournant du côté de leur tente, tous les mineurs examinaient le fond de l'eau, sur les bords de la rivière, persuadés qu'ils étaient de trouver de l'or partout, entre les interstices des pierres.

Pardoes, tout à coup, leva les bras en l'air, en s'écriant :

— Regardez, mes amis, là, au milieu des fentes du rocher, l'or brille. Ah! la fortune nous a souri. Si nous pouvons dériver l'eau, nous ramasserons tout cela. Il se peut que la rivière soit pavée d'or. Il y a là peut-être des trésors à enrichir des milliers de braves gens. Hâtons-nous de déjeuner, et nous irons chercher les moyens de ramasser rapidement notre fortune.

Le baron paraissait être de plus en plus excité ; il n'avait pas cessé de se parler à lui-même.

Tout à coup, il prit le bras de Pardoes et entama avec lui un long discours qui avait trait à son histoire personnelle.

Il lui dit qu'il était le descendant de l'illustre famille de Hauteroche, qu'il avait dissipé le patrimoine de sa famille et déshonoré le nom qu'il portait. (A Suivre.)